

De : VERMEIREN Wivine

Envoyé : mardi 6 juin 2017 11:46

À : de Frenne Gabrielle; info@agwa.be

Cc : Boruchowitch Serge; Van Laethem Julie; LUMEN Julie

Objet : RE: Réf. SPRB : 12/PFD/634112 - Ecole Chaussée de Gand

Bonjour Madame de Frenne,

Malheureusement Bruxelles Mobilité ne répond pas à notre demande. J'espère que ceci conviendra :

Une augmentation ponctuelle des flux est prévue notamment aux heures d'ouvertures et de fermetures de l'école lorsque certains parents viendront chercher les élèves. Cependant il sera vivement conseillé par l'administration scolaire l'usage de mobilité douce pour se rendre à l'école, d'autant plus que les élèves inscrits habitent à proximité de l'école et que ce sont des adolescents capables de venir à l'école de manière autonome. Vu la demande importante pour cette école et les critères du décret inscription de la Communauté Française, cette nouvelle école est l'école la plus proche du domicile des élèves qui y seront inscrits.

L'arrêt Van Zande du tram 82 est situé juste en face de l'école. Il est fort probable qu'un pourcentage important des élèves utilisent les bus 20, 49 et 87 ainsi que les trams 19 et 82. Au 1^e septembre 2017, il y aura 142 élèves.

Au 1^{er} septembre 2018, il y aura 262 élèves. On estime que 75% des élèves viendront à pied, en vélo ou en transport en commun. Il devrait donc y avoir une augmentation sur la Chaussée de Gand d'une trentaine de voitures en supplément entre 7h30 et 8h10 et entre 15h40 et 16h la première année.

Une dizaine de places de parking est disponible pour le personnel.

L'accès piéton à l'école se fait par la Chaussée de Gand.

Un parking à vélo sera aménagé à l'entrée du bâtiment.

Aucune mesure n'a été prise pour le moment pour séparer complètement l'accès piétons et l'accès automobile. Vu qu'il n'y aura qu'une dizaine de places de parking à l'intérieur du site pour les membres du personnel, le flux sera très limité et uniquement par des personnes conscientes de la situation. Le personnel sera invité à arriver avant les élèves et à repartir après eux. Il roulera au pas.

Il n'y a pas d'autre solution durant la première phase car il faut laisser l'entrée actuelle accessible exclusivement au chantier de la 2^e phase afin d'éviter tout contact entre la vie de l'école et le chantier des transformations du bâtiment principal.

Il s'agit ici d'une phase temporaire qui doit être considérée comme telle, avec ses imperfections mais son côté pratique indéniable.

Le nombre places de parking a été calculé sur base d'un objectif du Pouvoir Organisateur de favoriser la mobilité douce, sur un sondage auprès des futurs membres du personnel et avec la volonté de récupérer un espace récréatif sur les emplacements de parking existants.

A terme, l'école devrait employer une trentaine de personnes, il est donc raisonnable de prévoir un tiers de places de parking.

Bien à vous,

Wivine Vermeiren